

Demandeurs d'asile : les délais pour faire appel aux décisions sont prolongés et l'obtention d'un assistant pour passer l'entretien est facilitée

Les délais pour faire appel aux décisions relatives aux demandes d'asile sont prolongés. Le 1^{er} août 2021 entrera en vigueur une loi selon laquelle

- l'appel doit être déposé au tribunal administratif dans les 30 jours après que vous avez été informé(e) de la décision de Migri.
- la demande d'autorisation de faire appel à la Cour administrative suprême doit être faite dans les 30 jours après que vous avez été informé(e) de la décision du tribunal administratif.

Auparavant, les délais pour faire appel auprès du tribunal administratif étaient de 21 jours, et auprès de la Cour administrative suprême de 14 jours. Lorsque la loi sera modifiée, les délais pour faire appel aux deux tribunaux administratifs seront prolongés.

Vous obtiendrez plus facilement qu'auparavant l'aide gratuite d'un assistant pour passer l'entretien

L'assistant n'a plus besoin d'avoir une raison importante pour obtenir une rémunération pour avoir participé à votre entretien.

L'assistant participe toujours à l'entretien selon son propre jugement. Si vous voulez que votre assistant participe à l'entretien, discutez avec lui de cela avant l'entretien.



Maahanmuuttovirasto
Migrationsverket
Finnish Immigration Service
